

RÉSOLUTIONS DISCUTÉES AU COURS DE LA SÉANCE CONJOINTE

La séance conjointe de la CHLC porte sur deux documents de travail et les résolutions adoptées eu égard à ces deux documents.

Pouvoirs extraterritoriaux des policiers

- 1) Que la CHLC reçoive le rapport du Comité conjoint du droit pénal et du droit civil sur les pouvoirs extraterritoriaux des policiers;
- 2) Que la CHLC ordonne que le modèle de la législation provinciale-territoriale (loi uniforme) sur les pouvoirs extraterritoriaux des policiers soit élaboré et présenté au cours de la réunion de la CHLC en 2003 (avec des commentaires);
- 3) Que le rapport du Comité soit annexé au compte rendu. *[Voir l'annexe K, à la p.327.]*

Les délégués conviennent aussi que le Comité devrait poursuivre ses travaux.

Projet de loi C-217 – Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang

La question est à l'ordre du jour de la CHLC à la demande du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

La résolution suivante est adoptée.

- 1) Que le rapport soit reçu.
- 2) Que les présidents de la Section du droit criminel et de la Section du droit civil établissent un groupe de travail conjoint pour faire état au cours de la réunion de la CHLC de 2003 des questions suivantes:
 - a) s'il est nécessaire d'adopter une loi provinciale pour régler les problèmes qui ont été soulevés dans le rapport et au cours des délibérations de la CHLC;
 - b) dans l'affirmative, quels éléments devraient figurer dans une loi uniforme.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL PRINCIPAL

M. Michael Zigayer dépose le rapport du délégué fédéral principal, M. Richard Mosley, sous-ministre adjoint, Direction de la politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire du ministère de la Justice. Le rapport est ci-joint à l'annexe 1.

CLÔTURE

Le président remercie les délégués de leur participation à la discussion intéressante et mentionne que la grande majorité des résolutions proposées ont été adoptées. Le comité de mise en candidature recommande que Daniel Grégoire soit élu président de la Section du droit criminel pour la CHLC de 2003. Les délégués remercient Rob Finlayson, président, pour la réussite de la conférence et la délégation des T.N.-O. pour l'organisation.